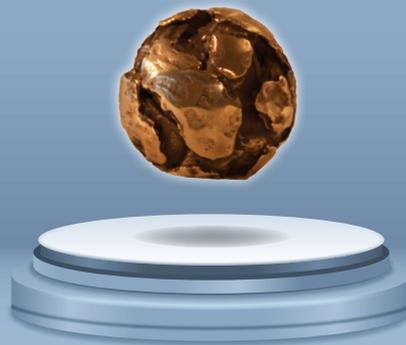


Trophées Cramif 2021

Vendredi 8 avril 2022



6 ENTREPRISES RÉCOMPENSÉES

pour leur engagement en santé et sécurité au travail auprès de leurs salariés

Organisés par la caisse régionale d'assurance maladie d'Île-de-France, les Trophées Cramif ont été remis à 6 entreprises franciliennes.

Ces trophées distinguent des entreprises qui ont mené des actions exemplaires en matière de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles. Un comité composé de représentants de la Cramif, d'organismes de prévention, de fédérations et de syndicats professionnels a consacré les lauréats 2021.

LES 6 ENTREPRISES LAURÉATES :

- **ACADEMIE DE PARIS**, enseignement formation initiale, Paris (75)
- **ENTREPRISE PETIT**, études, conception, construction ou réalisation de tout ouvrage de bâtiment, Chevilly-Larue (94)
- **EPI MAINTENANCE**, maintenance curative et préventive des Equipements de Protection Individuelle (EPI) de catégorie III, Villebon-sur-Yvette (91)
- **FLAM'ELITE**, transport routier de marchandises, Aulnay-sous-Bois (93)
- **GEOP ASSISTANCE**, entreprise de BTP spécialisée dans les services après sinistre, Saint-Ouen (93)
- **YPREMA**, tri et recyclage des déchets de chantiers, Chennevières-sur-Marne (94)

Voilà plus de 20 ans que la Cramif remet cette distinction aux entreprises franciliennes.

Les Trophées de la Cramif ont 3 objectifs :

Récompenser les entreprises pour leur investissement dans la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Valoriser ces démarches pour encourager et inciter d'autres entreprises à engager des actions de prévention concrètes pour leurs salariés.

Promouvoir l'action de la Cramif, et celle de la branche Risques professionnels de l'Assurance Maladie en matière de prévention, notamment par le travail quotidien des ingénieurs conseils et des contrôleurs de sécurité sur l'ensemble du territoire francilien.

A PROPOS : La Cramif est un organisme de Sécurité sociale appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est au service des assurés, des entreprises, des professionnels de santé, des associations du secteur médico-social.

> D'une part, la caisse verse des prestations (pensions d'invalidité, allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante, prestations des fournisseurs de grand appareillage).

> D'autre part, elle agit dans le domaine sanitaire et social et de l'autonomie.

Son service social accompagne et soutient les publics fragilisés. Son Centre médical Stalingrad propose des consultations spécialisées. Son Ecole de service social forme et perfectionne des travailleurs sociaux. Son centre Escavie informe et conseille en matière de handicap.

> Enfin, la Cramif gère les risques professionnels. Elle contribue à la prévention et à la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles et participe au processus de leur réparation. Elle calcule et notifie aux entreprises leurs taux de cotisation.